

RAPPORT DU COMITÉ D'EXAMEN
INDÉPENDANT DU GROUPE DE FONDS
AGF, DES PORTEFEUILLES HARMONY ET
DES SUPERPORTEFEUILLES HARMONY
AUX PORTEURS DE TITRES

– Exercice terminé le 30 septembre 2017

Introduction

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») du Groupe de fonds AGF, des portefeuilles Harmony et des superportefeuilles Harmony (les « OPC ») présente son rapport annuel aux porteurs de titres pour l'exercice terminé le 30 septembre 2017, conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement.

Le CEI des OPC gérés par Placements AGF Inc. (le « gestionnaire ») est entré en fonction le 1^{er} novembre 2007. L'Annexe A ci-jointe présente la liste des OPC gérés par le gestionnaire pendant l'exercice terminé le 30 septembre 2017. Les informations présentées dans ce rapport couvrent la période débutant le 1^{er} octobre 2016 et se terminant le 30 septembre 2017, soit la clôture de l'exercice pour les OPC (l'« exercice »).

Le CEI a pour mandat d'étudier les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a relevées et lui a transmises, y compris les politiques et procédures en place pour résoudre ces conflits. Le CEI transmet au gestionnaire son approbation ou sa recommandation sur les questions de conflit d'intérêts qui lui ont été confiées par le gestionnaire et son opinion sur les politiques et les procédures du gestionnaire.

Au moins une fois par année, le CEI examine et évalue aussi l'exactitude et l'efficacité des politiques et procédures portant sur les conflits d'intérêts à l'égard des OPC et effectue une auto-évaluation de l'indépendance, de la rémunération et de l'efficacité du CEI.

Membres du CEI

MEMBRE DU CEI	FAMILLES DE FONDS AUTRES QU'AGF, QUE LES MEMBRES DU CEI ADMINISTRENT	(RE)NOMMÉ EN	ÉCHÉANCE DU TERME
John Newman Président du CEI Toronto, Ontario	Scotia Capitaux et BMO Nesbitt Burns	2016	2019
Paul Hogan London, Ontario	Aucune	2016	2019
Louise Morwick Toronto, Ontario	Scotia Capitaux	2016	2019

M. Newman et M^{me} Morwick ont été nommés à l'origine membres du CEI le 1^{er} mai 2007. M. Hogan a été nommé à l'origine membre du CEI le 31 mars 2010.

Au 30 septembre 2017, les membres du CEI ne détenaient pas en propriété véritable, directement ou indirectement, au total, plus de 10 % des titres en circulation de toute catégorie ou série des OPC.

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée. Au 30 septembre 2017, les membres du CEI détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, au total, moins de 0,01 % des actions de La Société de Gestion AGF Limitée.

Au 30 septembre 2017, les membres du CEI détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, au total, moins de 0,01 % des titres de tout fournisseur de services aux OPC ou au gestionnaire.

Rémunération et indemnité

Les membres du CEI ont droit à une rémunération des OPC et à une indemnité des OPC dans certaines circonstances. La rémunération globale versée au CEI pour l'exercice se chiffre à 141 500 \$. Aux fins d'une plus grande certitude, la rémunération annuelle fixe des membres du CEI porte sur leurs responsabilités assumées à titre de membres du CEI relativement à tous les OPC du Groupe de fonds AGF, des portefeuilles Harmony et des superportefeuilles Harmony ainsi qu'à tous les FNB QuantShares gérés par le gestionnaire.

Les membres du CEI n'ont reçu aucune indemnité des OPC pendant l'exercice.

Le CEI examine et fixe sa propre rémunération chaque année. Pour établir une rémunération adéquate, le CEI tient compte de la charge de travail du CEI et de la contribution de chacun de ses membres, de même que de la complexité et du coefficient de difficulté des responsabilités assumées par le CEI.

Conflits d'intérêts

Le Règlement 81-107 exige que le CEI examine tous les cas de conflit d'intérêts qui surgissent et qui lui sont transmis par le gestionnaire, et que le CEI donne son approbation ou formule une recommandation, selon la nature du conflit. Dans certains cas, le CEI peut également émettre des instructions permanentes au gestionnaire conjointement avec l'approbation ou la recommandation permettant au gestionnaire d'agir dans le cadre d'un conflit d'intérêts en particulier d'une façon suivie. Lorsque des instructions permanentes ont été émises, le gestionnaire doit exiger du CEI qu'il les examine et les renouvelle chaque année.

La section qui suit résume l'ensemble des recommandations, avec et sans instructions permanentes, sur lesquelles le gestionnaire s'est basé pendant l'exercice. Le gestionnaire ne s'est pas basé sur les approbations du CEI pendant l'exercice.

Recommandations avec instructions permanentes

Pendant l'exercice, le gestionnaire a suivi les recommandations et les instructions permanentes du CEI à l'égard des conflits d'intérêts relatifs aux politiques et procédures du gestionnaire :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| a) politique de sélection de l'indice de référence ¹ | h) politique de négociation à court terme et politique de négociation fréquente |
| b) politique de rachat des capitaux de lancement | i) code de déontologie relatif aux opérations sur titres personnelles |
| c) politique de répartition équitable | j) politique de ventilation des dépenses de l'OP |
| d) politique d'opérations entre fonds | k) politique d'évaluation et de comptabilisation de l'OPC |
| e) politique d'achats de parts de FNB et de parts indicielles pour les fonds d'investissement au détail | l) politique de correction de la valeur liquidative |
| f) directives et politique de vote par procuration | |
| g) politique relative aux commissions du client (politique de commission accessoire) | |

Dans chacun des cas précités, les recommandations et les instructions permanentes du CEI exigent que le gestionnaire se conforme aux politiques et procédures connexes au conflit d'intérêts pertinent et les rapportent au CEI.

¹ Le 8 mars 2017, l'instruction permanente du CEI relativement à la politique de sélection de l'indice de référence d'AGF a été abrogée. À l'avenir, si une question ad hoc survient concernant la sélection d'un indice de référence pour tout OPC pour lequel le gestionnaire détermine qu'il s'agit d'un conflit d'intérêts nécessitant la révision et la recommandation du CEI, le gestionnaire soumettra une telle demande au CEI en conséquence.

Recommandations sans instructions permanentes

Pendant l'exercice, le gestionnaire n'a demandé ni révision ni recommandation du CEI à l'égard des propositions du gestionnaire.

Le CEI n'a été avisé d'aucune situation où le gestionnaire aurait agi sur une question de conflit d'intérêts qui lui a été signalée pendant l'exercice pour lequel le CEI n'a fourni aucune recommandation affirmative. Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI de toute situation où il agit de telle façon.

Conformité

Le CEI n'a été avisé d'aucune situation où le gestionnaire lui aurait demandé d'effectuer une révision concernant un conflit d'intérêts, sans se conformer à une condition imposée par le CEI pour son approbation, sa recommandation ou ses instructions permanentes. Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI de toute situation où il ne répond pas à ces conditions.

ANNEXE « A » – LES FONDS

(du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017)

GROUPE DE FONDS AGF

Catégorie Croissance américaine AGF
Fonds de croissance américaine AGF
Catégorie Croissance asiatique AGF
Fonds de croissance asiatique AGF
Fonds canadien de répartition de l'actif AGF
Catégorie Actions de croissance canadiennes AGF
Catégorie canadienne Dividendes de grandes capitalisations AGF
Fonds canadien de dividendes de grandes capitalisations AGF
Fonds de marché monétaire canadien AGF
Fonds canadien de petites capitalisations AGF
Fonds de titres canadiens AGF
Catégorie Direction Chine AGF
Catégorie Revenu diversifié AGF
Fonds de revenu diversifié AGF
Fonds de revenu de dividendes AGF
Fonds d'actions EAEO AGF
Portefeuille Éléments Équilibré AGF
Catégorie Portefeuille Éléments Équilibré AGF
Portefeuille Éléments Conservateur AGF
Catégorie Portefeuille Éléments Conservateur AGF
Portefeuille Éléments Mondial AGF
Catégorie Portefeuille Éléments Mondial AGF
Portefeuille Éléments Croissance AGF
Catégorie Portefeuille Éléments Croissance AGF
Portefeuille Éléments Rendement AGF
Catégorie Portefeuille Éléments Rendement AGF
Fonds équilibré des marchés émergents AGF
Fonds d'obligations des marchés émergents AGF
Catégorie Marchés émergents AGF
Fonds des marchés émergents AGF
Fonds d'actions à revenu ciblé AGF
Catégorie Actions européennes AGF
Fonds d'actions européennes AGF
Catégorie Revenu fixe Plus AGF
Fonds de revenu fixe Plus AGF
Fonds de répartition flexible de l'actif AGF
Fonds de revenu à taux variable AGF
Fonds mondial équilibré AGF
Fonds d'obligations mondiales AGF
Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF
Catégorie mondiale de dividendes AGF
Fonds mondial de dividendes AGF
Catégorie Actions mondiales AGF
Fonds d'actions mondiales AGF
Catégorie Ressources mondiales AGF
Fonds de ressources mondiales AGF
Fonds Sélect mondial AGF
Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF
Fonds d'obligations à rendement élevé AGF
Fonds de revenu ciblé AGF
Fonds de revenu mensuel élevé AGF
Fonds de métaux précieux AGF
Catégorie Revenu à court terme AGF
Fonds tactique AGF

Fonds de revenu tactique AGF
Catégorie Obligations à rendement global AGF
Fonds d'obligations à rendement global AGF
Fonds de revenu traditionnel AGF
Fonds de titres américains à risque géré AGF
Catégorie Secteurs américains AGF
Fonds É.-U. petite et moyenne capitalisation AGF

HARMONY

Portefeuilles

Portefeuille d'actions canadiennes Harmony
Portefeuille de revenu fixe canadien Harmony
Portefeuille diversifié de revenu Harmony
Portefeuille de revenu fixe mondial Harmony
Portefeuille de marché monétaire Harmony
Portefeuille non traditionnel Harmony²
Portefeuille d'actions étrangères Harmony
Portefeuille d'actions américaines Harmony

Superportefeuilles

Superportefeuille de croissance équilibrée Harmony
Superportefeuille équilibré Harmony
Superportefeuille conservateur Harmony
Superportefeuille de croissance plus Harmony
Superportefeuille de croissance Harmony
Superportefeuille de croissance maximale Harmony
Superportefeuille rendement Harmony

Catégories Superportefeuilles

Catégorie Superportefeuille de croissance équilibrée Harmony
Catégorie Superportefeuille de croissance plus Harmony
Catégorie Superportefeuille de croissance Harmony
Catégorie Superportefeuille de croissance maximale Harmony

² La clôture du Portefeuille non traditionnel Harmony a eu lieu le 25 septembre 2017.

